



# Diplôme d'État Éducateur de Jeunes Enfants (DE EJE)

En apprentissage

Cursus complet

Formation sur 3 ans

## Le métier

L'Éducateur de jeunes enfants est un travailleur social spécialiste de la petite enfance. Il accueille et accompagne des jeunes enfants et leurs familles dans les différents établissements et services pouvant les recevoir. Il exerce une fonction éducative auprès des jeunes enfants qui lui sont confiés. L'EJE travaille au sein d'une équipe pluri professionnelle en lien avec d'autres acteurs sociaux, médico-sociaux...

Siège du CFA

14 bis rue d'Inkermann  
BP 29105  
79061 NIORT cedex 09

## Lieux d'exercice

Le métier d'éducateur de jeunes enfants s'exerce dans des structures d'accueil dites classiques telles que les multi-accueils, les relais assistants maternels, les lieux d'accueil enfants-parents, les micro-crèches, les crèches familiales, et dans des structures dites spécialisées telles que les services pédiatrie des hôpitaux, les pouponnières, les CAMSP, les services de pédopsychiatrie, les SESSAD...

## Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, le/la professionnel(le) sera capable de :

- **Accompagner le développement global des enfants et soutenir les familles**, en s'appuyant sur les situations du quotidien et des actions éducatives adaptées.
- **Contribuer au projet d'établissement ou de service** en mettant en œuvre des pratiques éducatives préventives, inclusives et conformes aux principes éthiques et déontologiques.
- **Analyser et faire évoluer sa pratique professionnelle**, en actualisant ses connaissances et en tenant compte des besoins des publics et des réalités du territoire.
- **Organiser son activité professionnelle et coopérer avec les acteurs du territoire**, en communiquant de manière adaptée et en travaillant en équipe et en réseau pour garantir la qualité du service.

## Modalités d'entrée

**1 Avoir moins de 30 ans** à la signature du contrat d'apprentissage\*

**2 Inscription au CFA via notre site internet en parallèle de Parcoursup :**

Renseigner la « fiche contact » et transmettre les documents demandés (CV, lettre de motivation, pièce d'identité, promesse d'embauche ou contrat signé)

**3 Inscription à l'UFA :**

- **1ère étape :**
  - Pré-inscription sur Parcoursup. Site : [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)
- **2ème étape :**
  - Entretien préalable à l'entrée en formation. Durée : 30 minutes\*\*

\* pas de limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une RQTH, d'un statut de sportif de haut niveau, être porteur d'un projet de création d'entreprise.

\*\*Sont dispensés de participation à l'entretien:

1. Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation au sein d'un établissement ou service social ou médico-social;
2. Les candidats ayant déjà acquis un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme d'éducateur de jeunes enfants relevant des dispositions antérieures au présent arrêté;
3. Les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants prévu par les dispositions du présent arrêté.

## Contenu de la formation

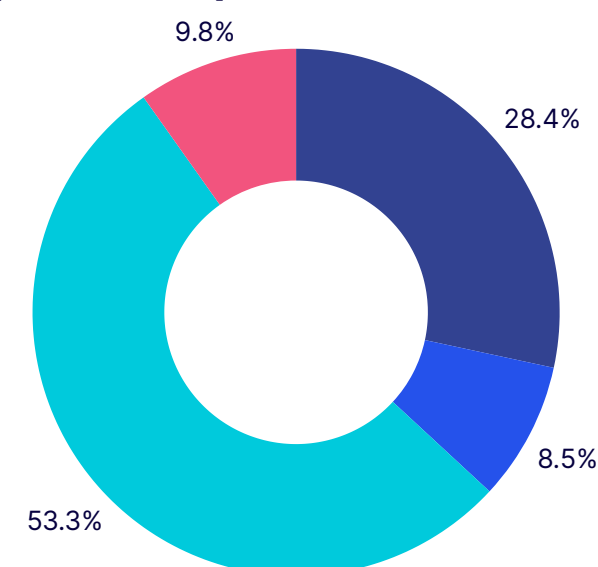
8 activités réparties sur 4 blocs de compétences :

- **BC 1: CONCEVOIR ET CONDUIRE UN ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF DANS L'INTÉRÊT DES JEUNES ENFANTS ET DE LEUR FAMILLE**
  - Développer les potentialités des enfants accueillis par l'animation du quotidien et l'accompagnement des familles
  - Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet d'établissement ou de service référé à la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant
- **BC 2: FAVORISER ET SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX ET L'ÉPANOUISSEMENT DU JEUNE ENFANT**
  - Mettre en œuvre un accompagnement éducatif individuel et collectif à visée préventive et inclusive dans le respect des principes éthiques et déontologiques
  - Inscrire ses pratiques dans une démarche réflexive permettant d'analyser les enjeux de la relation professionnelle, d'ajuster son positionnement et d'assurer son développement professionnel
- **BC 3: S'INSCRIRE DANS UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE ET TERRITORIALE EN LIEN AVEC LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE COHESION SOCIALE**
  - Actualiser en continu ses connaissances dans les domaines des politiques de cohésion sociale, des besoins des populations et des pratiques d'intervention afin de concevoir des réponses adaptées aux réalités du territoire
  - Développer des coopérations partenariales et intersectorielles permettant de coconstruire un diagnostic partagé et de travailler en réseau dans une logique de réduction des inégalités sociales et environnementales
- **BC 4: S'INSCRIRE DANS UN CONTEXTE PROFESSIONNEL DU TRAVAIL SOCIAL**
  - Gérer ses activités professionnelles quotidiennes de manière autonome et concertée avec l'équipe dans l'intérêt de la qualité de service
  - Mobiliser les différents outils et techniques de communication en fonction des objectifs et des interlocuteurs visés

## Organisation de l'alternance

### Répartition de l'activité de l'apprenti EJE pour un contrat de 36 mois

- Formation théorique : 1517 h
- Formation pratique (stages) : 455 h
- Formation chez l'employeur : 2849 h
- Congés payés : 525 h



## Modalités d'évaluation

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée par un contrôle continu ainsi que par **une épreuve conclusive** à l'issue du parcours de formation.

L'épreuve est organisée comme suit :

- **rédaction individuelle** du dossier d'analyse du parcours de formation et de réflexion sur le métier ;
- **soutenance individuelle** permettant au candidat d'expliquer, d'approfondir, d'argumenter des éléments présentés dans son dossier et éventuellement de réexaminer ses positions lors des échanges avec le jury.

### Structure du dossier :

Production écrite individuelle de 25 à 30 pages (hors page de garde) rédigées avec un logiciel de traitement de texte + 3 pages d'annexes facultatives.

### Notation :

- écrit : noté sur 20 coefficient 2
- oral : noté sur 20 coefficient 3

La note de l'épreuve conclusive correspond à la moyenne des deux notes.

## Orientation post-formation et Passerelles

Allègements et/ou dispenses possibles au titre du/des diplômes déjà obtenus. **Se référer à la publication du JO de la République Française n°242 du 14 octobre 2025** (Arrêté du 6 octobre 2025 relatif au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants).

Après l'obtention du DEEJE, des passerelles existent vers d'autres diplômes du travail social comme le DEES, le DEASS, le DEETS ou le DECESF.

Le titulaire du DE EJE peut prétendre à accéder à un master ou poursuivre une formation supérieure pour préparer :

- Le Certificat d'Aptitude aux fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale, CAFERUIS
- Le Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale, DEIS
- Le Certificat d'Aptitude aux fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'Intervention Sociale, CAFDES

L'éducateur de jeunes enfants peut, avec de l'expérience professionnelle, prendre la responsabilité d'une structure d'accueil classique (décret du 7 juin 2010 : direction d'une structure de 20 places maximum avec 3 ans d'expérience professionnelle minimum).

## Délai d'accès à la formation

- Date prévisionnelle d'entrée en formation ou de début des cours : première quinzaine de septembre (Prendre contact avec l'UFA)

## Tarifs

- Gratuité pour les apprentis
- Employeurs privés et associatifs : coûts pédagogiques pris en charge par les OPCO
- Employeurs publics (FPT / FPH / FPE) : **sur devis, nous contacter**

### Dans un établissement adhérent à la branche sanitaire et sociale privée à but non lucratif :

	-18 ans	18/20 ans	21/25 ans	26 ans et +
<b>1ère année</b>	35% du SMIC	50% du SMIC	65% du SMIC*	100% du SMIC*
<b>2ème année</b>	45% du SMIC	60% du SMIC	75% du SMIC*	100% du SMIC*
<b>3ème année</b>		70% du SMIC	85% du SMIC*	100% du SMIC*

### Dans un établissement adhérent à la branche de l'hospitalisation privée :

	-18 ans	18/20 ans	21/25 ans	26 ans et +
<b>1ère année</b>	34% du SMIC	48% du SMIC	58% du SMIC*	100% du SMIC*
<b>2ème année</b>	44% du SMIC	56% du SMIC	66% du SMIC*	100% du SMIC*
<b>3ème année</b>		72% du SMIC	83% du SMIC*	100% du SMIC*

### Dans un établissement adhérent d'une autre branche ou de la Fonction Publique:

	-18 ans	18/20 ans	21/25 ans	26 ans et +
<b>1ère année</b>	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC*	100% du SMIC*
<b>2ème année</b>	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC*	100% du SMIC*
<b>3ème année</b>		67% du SMIC	78% du SMIC*	100% du SMIC*

\* Ou % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable, pour les jeunes de 21 ans et plus

### Diplôme d'État Educateur de Jeunes Enfants (DE EJE)

Code : RNCP41745

Certificateur : Ministère chargé de la solidarité, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Publication : 05/12/2025

## Les centres de formations partenaires

### IRTS Poitou-Charentes

1 Rue Georges Guynemer  
86000 Poitiers

### Approche pédagogique

**Notre CFA a la particularité d'être « hors les murs » et de confier les enseignements pédagogiques à des partenaires reconnus, nos Unités de Formation par Apprentissage (UFA).**

Le Diplôme d'État Educateur de Jeunes Enfants par la voie de l'apprentissage repose sur la pédagogie de l'alternance. Chaque Unité de Formation par Apprentissage (UFA) met à disposition les outils et moyens nécessaires au bon déroulement de la formation.



La formation est accessible aux publics en situation de handicap. Votre situation peut nécessiter des aménagements/ adaptations. Un référent est là pour vous accompagner :

**Eloïse SCHNAPPER**  
06 30 03 73 35  
e.schnapper@cfa2s.fr

## Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage vise à donner à des personnes une formation générale, théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle, dans le cadre d'un contrat associant l'exercice d'une activité professionnelle en entreprise et des enseignements dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA).

## La rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération en fonction de son âge, de son ancienneté dans l'apprentissage, et la nature de son employeur. Ces rémunérations sont réglementées. La rémunération des apprentis est exonérée de charges salariales dans la limite de 50% du SMIC.

## CFA : vos contacts apprentissage

**Sophie MIGEON**  
06 44 38 51 31  
s.migeon@cfa2s.fr

